

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2023
DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme CABRE, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : M. COURTIN (procuration à M. AVART), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme BECQUET), M. REVILLON, Mme WUYTS (procuration à Mme BINET), M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme VOET (procuration à M. BLIN).

N°2023/048 INSTAURATION D’UN FORFAIT « SORTIES PEDAGOGIQUES »

Afin de financer les sorties et spectacles des écoles, il est proposé d’attribuer pour chaque enfant scolarisé à l’école primaire « FORTRY » de Watten un forfait de 30 €.

Cette somme pourra être utilisée à sa guise par l’école. Aucune facture relative à des déplacements ou des prestations ne sera prise en compte durant l’année scolaire.

Le chef d’établissement veillera à son usage et en rendra compte en fin d’année scolaire. Les associations de parents d’élèves et les coopératives scolaires sont invitées à jouer leur rôle de contributeur si nécessaire pour financer les dépenses plus importantes en matière de sorties pédagogiques et de spectacles.

Le Conseil,
Après délibération

- Décide, à l’unanimité, d’attribuer un forfait pédagogique de 30 €.
- Dit que ce forfait est versé à titre expérimental et fera l’objet d’une évaluation en fin d’année scolaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.

